
Réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville - Installation de Europe Direct au 140 Grande Rue - Installation d'une galerie arts plastiques au 8 rue Pasteur - Installation du Pavé dans la Mare au 7 place Victor Hugo - Travaux d'aménagement - Versement de subventions d'équipement

M. LE MAIRE, Rapporteur : Un projet de réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville est actuellement à l'étude. Il prévoit les opérations suivantes :

- 1 - la mise en place de portes vitrées de part et d'autre du passage central ;
- 2 - l'aménagement d'un hall d'accueil représentatif (à gauche de la nouvelle entrée par le passage central) ;
- 3 - l'installation d'une salle de préfiguration du CIAP (Centre d'Interprétation sur l'Architecture et le Patrimoine) en lieu et place de la galerie d'arts contemporains ;
- 4 - l'aménagement des espaces libérés par Europe Direct Franche-Comté en lieu d'informations sur la ville et les manifestations qui s'y déroulent.

Dans un premier temps, pour réaliser ce nouvel aménagement, il est nécessaire de libérer les espaces actuellement occupés par deux services : Europe Direct Franche-Comté et la galerie d'art contemporain.

1) 140 Grande Rue - installation de Europe Direct Franche-Comté

Une première étude réalisée par la Direction Bâtiments chiffre les travaux d'aménagement de ces locaux à 98 000 €. Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'Association «Europe en Franche-Comté», structure support de Europe Direct Franche-Comté.

Le Département et la Région, partenaires de la Ville pour la création de l'Association «Europe en Franche-Comté», ont accepté qu'une partie de la subvention qu'ils ont prévu de verser à Europe en Franche-Comté en 2006 soit attribuée aux travaux d'aménagement des locaux, soit 47 000 €, sous condition de réalisation en 2006.

Le solde, soit 51 000 € reste à la charge de la Ville de Besançon à verser à Europe en Franche-Comté sous forme de subvention d'équipement. Les travaux commenceraient ainsi dès l'automne et permettraient une ouverture de ces nouveaux locaux au cours du premier semestre 2007.

2) 7 place Victor Hugo - installation du Pavé dans la Mare

Pour permettre l'installation d'Europe Direct Franche-Comté, la Ville a proposé à l'Association le Pavé dans la Mare, occupant actuellement le rez-de-chaussée du 140 Grande Rue, de nouveaux locaux situés au 7 place Victor Hugo. Ces locaux se composent au premier étage de 3 bureaux et au rez-de-chaussée d'un espace destiné à une salle d'exposition.

Le Pavé dans la Mare doit assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation de cette salle. Un premier devis établi par l'association et contrôlé par la Direction des Bâtiments, s'élève à 72 000 €. Le Pavé dans la Mare a sollicité la Ville de Besançon pour le financement des travaux d'intérieur à hauteur de 50 000 €.

Par ailleurs, la Ville s'était engagée à prendre en charge le remplacement des huisseries extérieures (coût de l'opération 28 000 €).

En conséquence, il est proposé que l'association assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux, y compris les huisseries et de lui verser une subvention d'équipement de 78 000 €. Les travaux seraient réalisés au cours du troisième trimestre 2006 et pourraient libérer le 140 Grande Rue dès le mois de septembre de cette année.

3) 8, rue Pasteur - installation d'une galerie arts plastiques

Ces locaux appartiennent à la SCI JEANNOT. Cette dernière propose à la Ville d'acquérir ces locaux entièrement équipés pour une somme de 465 000 €. Une négociation doit maintenant avoir lieu avec la SCI afin que la galerie municipale puisse ouvrir dès janvier 2007. Cette acquisition permettra de continuer la programmation d'expositions d'art contemporain qui se déploie actuellement au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. La galerie d'art y gagnera en visibilité depuis l'espace public et donc en rayonnement.

4) le rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville

Le rez-de-chaussée étant ainsi libéré des services l'occupant actuellement, les travaux de réaménagement du CIAP et du hall d'accueil pourraient démarrer dès janvier 2007.

a - la salle de préfiguration du CIAP :

Cette salle a pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine. Lieu d'expositions permanentes et temporaires, cet équipement doit permettre de montrer en un seul lieu à la fois le patrimoine, l'histoire urbaine de Besançon et les projets de développement de la ville, valorisant ainsi les liens et la complémentarité entre patrimoine et urbanisme.

Sur cette base, une étude scénographique a été lancée afin de concevoir le scénario, l'organisation spatiale et la mise en forme de l'exposition (supports, graphisme, mise en lumière), et réaliser l'installation proprement dite. La procédure prévoit de retenir 4 candidats appelés à remettre une offre détaillée, l'attribution définitive du marché étant prévue pour septembre 2006.

Un crédit de 50 000 € est inscrit au budget 2006 pour réaliser cette étude sur l'imputation 23.824.2313.6014.30100. Le chiffrage des travaux d'aménagement fera partie du plan de financement général du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, étudié lors de la préparation budgétaire 2007.

Ce projet fera l'objet d'une demande de subventions auprès du Département au titre de CITE (45 000 €), mais aussi auprès de la DRAC de Franche-Comté.

b - l'aménagement du hall d'accueil et des locaux libérés par Europe Direct : des chiffrages seront établis à partir de synopsis en cours d'élaboration et seront soumis à l'arbitrage budgétaire lors de la préparation budgétaire PPI 2007.

Le Conseil Municipal est invité à décider :

- d'approuver le projet de réaménagement du rez-de-chaussée du hall de l'Hôtel de Ville ainsi que l'aménagement des nouveaux locaux (7, place Victor Hugo - 140 Grande rue - 8, rue Pasteur),

- de verser les subventions d'équipement de 51 000 € à l'Association Europe en Franche-Comté et de 78 000 € à l'Association le Pavé dans la Mare. Cette dépense est à prélever aux chapitres 204.312.2042.6032A.41000 (pour 78 000 €) et 204.025.2042.6032B.400 (pour 51 000 €),

- de donner mandat à M. le Maire pour négocier dans les meilleures conditions, l'acquisition du rez-de-chaussée du 8 rue Pasteur, la dépense étant imputée au chapitre 21.312.2138.6032C.30100,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces opérations,

- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) aux décisions de poursuivre permettant l'exécution complète des prestations, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la commission d'appel d'offre,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les participations financières du Département et de la DRAC de Franche-Comté ainsi que tout autre partenaire susceptible de participer à cette opération, à inscrire en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives aux imputations correspondantes, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

«Mme Claire CASENOVE : Si j'ai bien compris comme il faut trouver une place pour le CIAP, on déménage la galerie d'art contemporain et le point Europe baptisé Europe Direct Franche-Comté situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Jusque-là rien à dire, il faut bien loger le CIAP quelque part. Comme il faut recaser ces deux entités, on offre le 140 Grande Rue à Europe Direct Franche-Comté et comme au 140 Grande Rue il y avait depuis peu le Pavé dans la Mare on glisse le bien nommé Pavé dans la Mare en face au 7 place Victor Hugo et on achète pour la galerie d'art contemporain un local 8 rue Pasteur.

M. LE MAIRE : Ça s'appelle une opération tiroir.

Mme Claire CASENOVE : Voilà, c'est ce que j'allais dire. Outre le fait que nous assistions à un très intéressant jeu de chaises musicales, cela m'inspire quand même quelques réflexions. Tout d'abord concernant Europe Direct Franche-Comté, c'est juste un détail, il me semble qu'il s'agit d'un anglicisme dans le nouveau nom de cette association, on aurait peut-être pu l'éviter, ce n'est pas très heureux. Vous faites bien ce que vous voulez mais je trouve que ça ne s'imposait pas.

M. LE MAIRE : Madame CASENOVE, ce nom-là est un label européen.

Mme Claire CASENOVE : D'accord mais est-on obligé de le reprendre ?

M. LE MAIRE : Vous savez, Europe Direct Franche-Comté à mon avis ça se comprend facilement.

Mme Claire CASENOVE : Oui mais on voit des choses comme ça partout et à la fin ça suffit.

M. LE MAIRE : Là-dessus vous n'avez peut-être pas tort.

Mme Claire CASENOVE : Le pire n'est pas là.

M. LE MAIRE : Le pire est à venir alors ?

Mme Claire CASENOVE : Voilà. Ensuite en ce qui concerne le Pavé dans la Mare occupant actuellement le rez-de-chaussée du 140 Grande Rue, ma question est : quelle surface avait l'Association le Pavé dans la Mare au 140 et combien va-t-elle avoir au 7 place Victor Hugo ?

M. LE MAIRE : Dans l'opération tiroir, vous avez oublié quelque chose, c'est que le Pavé dans la Mare a déjà accepté de quitter le 6 rue de la Madeleine où il était et il nous avait d'ailleurs bien rendu service et fait preuve de beaucoup de bonne volonté en allant déjà aux Quatre Vents puis ensuite Grande Rue. Il se trouve qu'effectivement les locaux de la FOL sont libérés et c'est bien que vous vous intéressiez à ces opérations tiroir. Ce que je veux dire quand même sur le CIAP, c'est que tout le monde, peut-être pas vous, est satisfait qu'il puisse y avoir un point d'information. C'est une volonté aussi de la Région et du Département qu'Europe Direct Franche-Comté soit « sorti » de l'Hôtel de Ville puisque maintenant c'est financé par la Région et le Département à notre demande, premièrement. Le Centre d'Interprétation d'Architecture et de Patrimoine (CIAP) répond à la volonté du Maire, de sa majorité, je crois même de l'ensemble de ce Conseil d'aller plus loin dans le sens de l'interprétation du patrimoine et de l'architecture, il faut donc faire des opérations. Nous allons aussi en profiter pour réaménager cet Hôtel de Ville sans faire de frais énormes. Nous allons donc vitrer la partie qui sert actuellement de passage pour faire un puits de lumière qui donnera sur le Palais de Justice et l'entrée se fera là avec un certain nombre de dispositifs humains de contrôle.

Quant au Pavé dans la Mare, on aime ou on n'aime pas l'art contemporain, mais je tiens à dire qu'une capitale régionale, une ville universitaire se doit d'avoir une activité dans le domaine de l'art contemporain et le Pavé dans la Mare à ma connaissance fait un excellent travail. Quant au nombre de mètres carrés, je reconnais mon ignorance dans le dossier donc ça justifiera les propos de Mme BRANGET comme quoi je connais mal mes dossiers. Je n'ai pas en tête le nombre de mètres carrés, peut-être que ma Première Adjointe l'a. Simplement je dirais que ce type de question relève plutôt du travail de commission que du débat en Conseil Municipal. Ils sont passés de 400 m² à la Madeleine à 80 m² et là ils seront logés dans de bonnes conditions. Mais nous voulons donner aussi, je vous le dis, sa place à l'art contemporain à Besançon.

Mme Claire CASENOVE : Monsieur le Maire, je vous signale que vous m'avez interrompue et...

M. LE MAIRE : Ah bon ! Alors je vous prie de m'excuser.

Mme Claire CASENOVE : ...alors je continue mon intervention, c'est pour que vous ne comptiez pas deux fois.

M. LE MAIRE : Non mais vos propos sont intéressants donc si vous voulez reprendre la parole, je vous la redonnerai volontiers.

Mme Claire CASENOVE : J'ai eu de la patience, je vous ai laissé parler. Je peux continuer ?

M. LE MAIRE : Volontiers, on vous écoute.

Mme Claire CASENOVE : Vous n'avez pas répondu à ma question, ce n'est pas grave. Je continue...

M. LE MAIRE : Je vous ai répondu que je ne savais pas. On vous donnera par écrit le nombre de mètres carrés puisque manifestement ça vous empêche de dormir (rires).

Mme Claire CASENOVE : Non, mais je pose une question, j'ai droit à une réponse, il me semble.

M. LE MAIRE : Vous l'aurez.

Mme Claire CASENOVE : Quant à la galerie d'art contemporain, Besançon serait-elle devenue une plaque tournante de l'art contemporain ? L'art contemporain, Monsieur le Maire, c'est un défi certes, mais c'est aussi un risque non négligeable et 465 000 € c'est trop cher pour faire prendre des risques aux Bisontins.

M. LE MAIRE : Quelle démagogie !

Mme Claire CASENOVE : Laissons prendre ces risques au grand capital puisque vous en parlez souvent.

M. LE MAIRE : Il faut quoi ? Redites voir.

Mme Claire CASENOVE : Laissons prendre ces risques au grand capital, à PINAULT, à je ne sais qui, ils sont bien pour cela. Nous avons déjà le FRAC et c'est dans ce cadre-là que doit se développer cette activité. Pour finir, cerise sur le gâteau, si vous passez devant les locaux du 7 place Victor Hugo, le Pavé dans la Mare y est déjà, les travaux ont-ils été déjà faits, question ? Et cela rejoint quand même les remarques de la Chambre Régionale des Comptes, cette enceinte Mesdames et Messieurs devient de plus en plus une chambre d'enregistrement. On nous demande de voter des actions qui sont déjà sur les rails et ce Pavé dans la Mare quand je vous dis qu'il est bien nommé n'est que la partie émergée de l'iceberg, je voterai non en bloc malgré le CIAP, je suis désolée, ce rapport 30 et je vous engage à faire de même.

M. LE MAIRE : C'est à vous de voir. Je ne répondrai pas à vos propos.

M. Pascal BONNET : En complément de l'intervention de Claire CASENOVE, je suis surpris tant pour le Pavé dans la Mare que pour la galerie d'arts plastiques. On fait des choix ici Ville de Besançon alors que semble-t-il vous êtes heureux de voir le FRAC à Besançon. Vous voulez articuler votre politique avec celle du FRAC et là on fait des choix tout à fait indépendants apparemment. Vous nous dites que vous voulez mettre l'accent sur la dimension culturelle du site où le FRAC, la SMAC, etc. seront et là vous faites d'autres choix, donc pourquoi ces choix ? A la limite peut-être des vitrines d'art contemporain dans la Boucle en complément mais à ce moment-là pourquoi pas un investissement d'autres partenaires en particulier du Conseil Régional puisque là c'est la Ville de Besançon qui s'engage totalement en particulier sur la rue Pasteur, donc ça me pose question.

Je souhaiterais qu'on puisse séparer les votes sur les quatre points parce que certains points me semblent plus défendables que d'autres.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas possible me dit le Directeur Général des Services.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : C'est vrai que je pourrais tout à fait reprendre pour mon compte une partie du raisonnement des deux intervenants précédents. Je voulais justement intervenir sur un problème technique et au moins on ne pourra pas me critiquer sur le fait que je n'apprécie pas l'art contemporain, donc je peux y aller.

M. LE MAIRE : C'est vrai Jean-Paul.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Surtout quand il le mérite et qu'il est créatif. Le prix me choque quand même un petit peu ; 20 000 F du mètre carré, je trouve que c'est quand même cher, il pouvait peut-être y avoir d'autres emplacements tout à fait attractifs également pour l'art contemporain, peut-être moins coûteux. Ce qui me choque également un petit peu, c'est le terme galerie arts plastiques. Franchement j'aurais préféré le terme d'espace expositions tout simplement parce que je ne voudrais pas non plus qu'on donne l'impression de venir marcher sur les pieds des autres galeristes. Je voudrais quand même rappeler que les galeristes en art contemporain ce ne sont pas des gens qui la plupart du temps

surtout en province roulent sur l'or. Aujourd'hui pour être galeriste en art contemporain, on a des artistes ici, je crois qu'il faut vraiment avoir un esprit passionné, il faut donner beaucoup de soi et je pense que le terme galerie pourrait provoquer une sorte de concurrence par le fait que nous, nous sommes une collectivité, eux vivent de ça quand ils en vivent et je pense qu'un espace d'expositions comme l'ancienne Poste qu'on laissait en espace d'expositions aux artistes...

M. LE MAIRE : C'est toujours le cas.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Je pense qu'un terme comme ça serait moins ambigu que le terme galerie. Alors vous allez dire que c'est mon aspect libéral qui veut...

M. LE MAIRE : Pas du tout.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : ...qu'on n'intervienne pas sur ce type de marché mais je pense que compte tenu du marché spécifique de l'art contemporain, je crois qu'il ne faut pas non plus venir leur marcher sur les pieds.

M. LE MAIRE : Ce que je ne comprends pas surtout, c'est que tu t'offenses de cela parce qu'actuellement on n'invente rien et actuellement ça s'appelle galerie d'art contemporain.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Oui et je le regrette aussi !

M. LE MAIRE : Nous ne créons pas quelque chose de nouveau, on déplace l'existant. Cela dit, si l'Adjoint veut qu'on appelle cela espace d'expositions, on pourrait l'appeler espace Renoud-Grappin dans quelques années, pourquoi pas ?

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : On n'est pas encore mort (rires).

M. LE MAIRE : Dans quelques années j'ai dit, Jean-Paul. Il y a une différence essentielle avec une galerie, c'est qu'on ne vend pas dans celle-ci, donc on ne peut pas faire concurrence je le précise quand même car je ne peux pas laisser dire et écrire dans la presse qu'on va faire de la concurrence aux galeristes alors que là on ne vend rien. Au contraire nous voulons faire mieux connaître l'art contemporain pour que la population de cette ville, de cette agglomération, de ce département aillent acheter dans les galeries qui, elles, vendent, c'est une sensibilisation à l'art contemporain. Donc je ne vois vraiment pas où est le problème. Vous verrez avec Michel ROIGNOT pour changer le nom, ça ne me gêne pas, on peut l'appeler espace Georges OUDOT par exemple, pourquoi pas ? Monsieur ROSSELOT, mon cher Jean, es-tu sensible à l'art contemporain ?

M. Jean ROSSELOT : Oui bien sûr.

M. LE MAIRE : On a des points communs quand même, patrimoine, art contemporain.

M. Jean ROSSELOT : Il me semble y avoir quelques fausses notes dans cette opération de chaises musicales. D'abord comme Jean-Paul vient de le rappeler, je trouve que ça fait quand même une sacrée dépense, 465 000 €.

M. LE MAIRE : Ce sont les prix donnés par le promoteur privé.

M. Jean ROSSELOT : Oui d'accord mais est-ce que c'était un bon choix que d'y répondre, d'autant qu'il m'a semblé comprendre qu'il allait y avoir un espace dédié à l'art contemporain. Une étude a été votée pour réfléchir à un grand espace dont on a parlé suffisamment qui soit dédié à l'art contemporain ; à côté de ça, prendre la tangente si je puis dire, ne me paraît pas très cohérent, de même que finalement en

ce qui concerne la place Victor Hugo, tout cela nous montre qu'il n'y a pas de véritables réflexions, et ça je le dis depuis le début du mandat, sur ce que pourrait...

M. LE MAIRE : On n'a réfléchi à rien, c'est bien connu.

M. Jean ROSSELOT : ...sur ce que pourrait être ce que j'appelle moi et que Claude JEANNEROT a repris dans son discours d'inauguration du square Castan, il n'y a vraiment pas d'ambition pour le coeur du coeur de Besançon, le coeur c'est la Boucle et le coeur du coeur c'est la place Victor Hugo. Elle pourrait vraiment être mise tellement mieux en valeur et c'est vraiment, le coeur du coeur, un endroit tout à fait emblématique de la ville. Il n'y a rien qui vraiment cherche à la valoriser, il y a des boules blanches, des voitures. Alors on a des associations, on va faire stationner des voitures qui vont venir chercher des renseignements ou autre chose. Non ! il n'y a pas de prise en main de la réflexion sur ce que devrait être le coeur du coeur, c'est tout le pourtour, on en est propriétaire pour pas mal, qui devrait être arrangé. Ça devrait être un deuxième Montmartre je n'en sais rien mais c'est un peu quand même pitoyable ce qu'on fait du coeur du coeur, c'est-à-dire rien.

M. LE MAIRE : Ça devient un peu lassant. On ne fait rien au coeur du coeur sauf que cette Municipalité vient d'investir des centaines de milliers d'euros sur un lieu qui n'avait pas bougé depuis 50 ans et j'ai dit dans mon intervention, mais peut-être ne l'as-tu pas entendu, qu'effectivement c'était la première phase et que nous étions en train de réfléchir à un projet global, en réflexion avec la Région d'ailleurs, qui intégrerait bien sûr la place Victor Hugo. Alors ça vous permettra de dire qu'on ne fait rien là-bas, qu'on n'a rien fait au coeur du coeur alors que justement vous devriez dire : enfin on s'est préoccupé de refaire le square Castan, ça c'est le problème de la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine. Jean ROSSELOT dit qu'on ne fait rien au coeur du coeur. Moi je lui réponds qu'on a refait le square Castan, on l'a réilluminé, on l'a remis en valeur, ce qui n'avait pas été fait depuis au moins 50 ans et c'est la première phase d'une réflexion globale sur le quartier mais ça... Et puis on n'a rien fait au coeur du coeur mais on a fait une place, la place de la Révolution... Jean donne-moi acte, il faut bien que je me garde des choses à faire pour le prochain mandat, je ne peux pas tout faire pendant celui-ci.

M. Pascal BONNET : Je rejoins Jean ROSSELOT...

M. LE MAIRE : Ça ne m'étonne pas vraiment.

M. Pascal BONNET : Je vous rappelle d'ailleurs qu'on est heureux de voir aboutir ce projet du square Castan qui a été stimulé par le Conseil Régional dans son ancien exécutif, Jean-François HUMBERT ayant su entendre Jean ROSSELOT à l'époque.

M. LE MAIRE : Ah !

M. Pascal BONNET : Donc je constate simplement que...

M. LE MAIRE : Sauf que vous feriez mieux d'aller voir, il a multiplié les crédits par 2 quand même...

M. Pascal BONNET : ...la somme qui va être affectée à l'achat d'un local rue Pasteur serait peut-être intéressante à utiliser pour rénover cette place Victor Hugo qui attend. D'autre part, ce que je voulais préciser aussi, c'est que je suis très surpris que vous ne nous permettiez pas de dissocier le vote et pour ma part si ce n'est pas possible, dans la mesure où il n'est pas imaginable pour moi de voter contre Europe Direct, je ne prendrai pas part au vote.

M. LE MAIRE : C'est une possibilité qui vous est effectivement offerte. Juste encore une réponse pour le projet global, pour le coeur du coeur ce qu'il faut savoir, que j'ai dit aussi mais que vous ne voulez pas entendre, il est nécessaire de reprendre tous les réseaux, considérez qu'on ne peut pas tout faire en

même temps. Quant à la fin de ce mandat, mon cher Jean, nous ferons le bilan de ce que nous avons fait en matière de réseaux, en matière de place, nous avons aménagé la Place de la Révolution, la Place Pasteur, le square Castan, ah, on a fait de belles choses ? C'est bien, merci de le souligner.

M. Michel JOSSE : Monsieur le Maire, je viens un peu au secours de M. MARIOT parce que j'avais cru un moment donné qu'au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, on pouvait faire un point information de l'Office de Tourisme. Où en est-on pour une présence de l'Office de Tourisme sur la place Saint-Pierre ?

M. LE MAIRE : On avance et on va aboutir.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : J'interviens pour un problème de légalité. Je voulais simplement dire que le déplacement d'Europe Direct au 140 Grande Rue est une opération qui est doublée par la création d'une association tripartite Région, Département et Ville qui gèreront ensemble par l'intermédiaire d'une association. Dans le bureau de cette association on retrouve des gens de la Région, du Département et de la Ville. Les représentants de la Ville ne peuvent pas prendre part au vote sur ce rapport, il y a moi-même qui suis Président, Danièle TETU Vice-Présidente, Danièle POISSENOT Trésorière et Catherine COMTE-DELEUZE Secrétaire au titre du mouvement européen. On ne va pas voter des crédits pour notre association. C'est tout ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Ne prennent donc pas part au vote les quatre ci-nommés plus Michel DAHOUI et Françoise PRESSE».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

13 élus n'ont pas pris part au vote dont M. DAHOUI, M. CHEVAILLER, Mme TETU, Mme POISSENOT, Mme PRESSE et Mme COMTE-DELEUZE.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2006.